

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1740

15 juin 2016

### SOMMAIRE

Aberdeen Asset Managers (Luxembourg) S.à r.l. ....	83482	Duomo IT S.A. ....	83477
A&L Kapital AG ....	83482	Eagle Capital Logistics No 1 ....	83478
A&L Kapital AG ....	83482	Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR ....	83478
A.Q.A. S.à r.l. ....	83480	Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR ....	83478
BI SICAV ....	83519	HRA Lux S.à r.l. ....	83483
BTG Pactual Prop Feeder (1) S.à r.l. ....	83475	HR Group Holding S.à r.l. ....	83499
Bulla S.à r.l. ....	83476	NorD Health & Safety ....	83511
Cabinet Erman ....	83476	Özaltin Luxembourg S.A. ....	83482
CapitalatWork Alternative Fund ....	83476	Société Civile Immobilière SMS ....	83520
CL Consulting S.à r.l. ....	83474	Tatiana ....	83479
Clos Françoise S.A. ....	83474	Tecnovert S.A. ....	83479
Cobeton ....	83475	TMT Consulting S.à r.l. ....	83478
CO.FI Investments S.A. ....	83474	Topaz Capital Market S.à r.l. ....	83479
Cofiva S.A. ....	83519	Transnational Holdings S.A. ....	83479
Compagnie d'Investissements Industriels S.A. ....	83475	Tri Hawk S.A. ....	83479
Cool Holding Ltd. ....	83475	UBS (Lux) Key Selection SICAV ....	83480
Corsica Resort Investments S.A. ....	83476	Vantage Media Group S.A. ....	83480
Corsica Resort Investments S.A. ....	83474	Willerfunds Management Company S.A. ....	83481
Dardus Participations S.A. ....	83477	WK Investment S.A. ....	83480
Datagest ....	83520	World-Pack S.A. ....	83481
Dec Capital, Sàrl ....	83520	WP2 S.à r.l. ....	83481
Defa Industrial Group S.A. ....	83477	Yoshi Productions S.à r.l. ....	83481
Defa International S.A. ....	83477	Yoshi Productions S.à r.l. ....	83481
Dominique Spf S.A. ....	83477	Yoshi Productions S.à r.l. ....	83481

**CL Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 176.879.

—  
Nous vous prions de bien vouloir prendre note que l'adresse privée de l'associé/gérant Pierre LADOW a changé du 8, South Eaton Place, SW1W 9JA Londres, au Château Amiral, Bloc A, 6<sup>ème</sup> étage, n°. 65, 42 Boulevard d'Italie, 98000 Monaco.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Pour extrait conforme

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016095136/15.

(160064859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

---

**Clos Françoise S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 138.999.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société tenu en date du 14 mars 2016 que Monsieur Jean-Marc FABER, né le 7 avril 1966 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6365, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, a été nommé Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016095138/13.

(160064816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

---

**CO.FI Investments S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 130.065.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016095140/17.

(160065302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

---

**Corsica Resort Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.613.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095149/9.

(160065348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

---

**Cobeton, Société Anonyme.**

Siège social: L-4570 Differdange, Parc d'Activité Gadderscheier.  
R.C.S. Luxembourg B 14.954.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016095141/10.

(160065557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

**Compagnie d'Investissements Industriels S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 132.400.

- Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul HENCKS, alors notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 27 septembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 2605 du 15 novembre 2007.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 23 février 2016 que suite à la démission des trois administrateurs en place, le conseil d'administration a été renouvelé comme suit:

- Aux postes d'administrateurs pour une durée de six ans:

\* M. Rodolfo ZÜRCHER, expert-comptable, demeurant professionnellement à 310 Via Castell, 7524 Zuoz en Suisse.

\* M. Giampaolo ACERBI, entrepreneur, demeurant 1 Piazza Mazzini à 15057 Tortona en Italie.

\* M. Claudio ACERBI, entrepreneur, demeurant 14 Strada della Vacca à 15057 Tortona en Italie.

Ces mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2022.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

*Pour la société COMPAGNIE D'INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS S.A.*

Référence de publication: 2016095143/18.

(160064952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

**Cool Holding Ltd., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 152.495.

*Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 18 avril 2016*

L'actionnaire unique de la Société a décidé de renouveler le mandat de Deloitte Audit, ayant son siège au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 67.895 en qualité de réviseur d'entreprise agréé de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016095145/14.

(160065041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

**BTG Pactual Prop Feeder (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 31.170,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 176.264.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2016095097/12.

(160065560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

**Bulla S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 750.000,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 90.494.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance*

- Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016095098/13.

(160065492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

---

**Cabinet Erman, Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 41.697.

—  
BDO Tax & Accounting

1, rue Jean Piret

L-2350 Luxembourg

A décidé de dénoncer le siège social avec effet au 18 février 2016 de la société

Cabinet ERMAN

Société à responsabilité limitée

2, avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 18 février 2016.

BDO Tax & Accounting

Société Anonyme

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2016095099/18.

(160065208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

---

**CapitalatWork Alternative Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 102.077.

—  
Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 20 avril 2016.

*Pour CAPITALATWORK ALTERNATIVE FUND*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC INVESTOR SERVICES BANK S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016095101/14.

(160065190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

---

**Corsica Resort Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.613.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095150/9.

(160065349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

---

**Defa Industrial Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 117.347.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
LWM  
*Mandataire*

Référence de publication: 2016095164/12.

(160065144) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

---

**Defa International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 146, avenue Gaston Diderich.  
R.C.S. Luxembourg B 113.405.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*  
LWM  
*Mandataire*

Référence de publication: 2016095165/12.

(160065143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

---

**Dardus Participations S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.  
R.C.S. Luxembourg B 70.145.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2016095162/11.

(160065174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

---

**Dominique Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.  
R.C.S. Luxembourg B 29.440.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095173/9.

(160065345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

---

**Duomo IT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 36-38, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 99.237.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schiffange, le 8 avril 2016.

Référence de publication: 2016095177/10.

(160064986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

---

Signature.

**Eagle Capital Logistics No 1, Société Anonyme.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 196.171.

Die Gesellschafter teilen mit, dass Herr Bumhee Han mit Wirkung zum 14. April 2016 als Verwaltungsrat der Gesellschaft zurückgetreten ist.

Die Gesellschafter haben beschlossen, Frau Jean Lee, beruflich ansässig in 19f, c/o Samsung Life Insurance Bldg,#55, Sejong St. Jung Gu, Seoul, Korea, mit Wirkung zum 14. April 2016 für einen Zeitraum von sechs Jahren als zusätzliches Verwaltungsratsmitglied zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016095179/13.

(160065259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

**Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.205.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue à Luxembourg le 31 mars 2016:*

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire le réviseur d'entreprises, PricewaterhouseCoopers S.C., 400 route d'Esch, L-1471 Luxembourg. Le mandat du réviseur d'entreprises prendra fin lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016095180/14.

(160064922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

**Edmond de Rothschild Euroopportunities II S.C.A., SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 154.205.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016095181/11.

(160064923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

**TMT Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 102.556.

EXTRAIT

Il est rappelé qu'en date du 10 juillet 2015, Madame Alexandra FERNANDEZ RAMOS avait été révoquée en tant que gérante technique de la société.

Dès lors, Madame BACK est gérante unique depuis le 10 juillet 2015 et conformément à l'article 13 des statuts, en sa qualité de gérante unique, peut engager la société par sa seule signature.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

TMT CONSULTING S.à r.l.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016094932/16.

(160064285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

**Topaz Capital Market S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2240 Luxembourg, 34, rue Notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 191.952.

Il résulte des résolutions du 19 avril 2016 que le Conseil de Gérance de la société a pris la résolution suivante:

*Première Résolution*

Le Conseil de Gérance décide de transférer la siège social du 3, rue de la Loge L-1945 Luxembourg au 34, rue Notre Dame L-2240 Luxembourg.

Référence de publication: 2016094933/11.

(160064588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

**Transnational Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 57.735.

*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 18 avril 2016.*

*Résolution unique*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société au 95 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2016094936/12.

(160064457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

**Tri Hawk S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1254 Luxembourg, 28, rue Marguerite de Brabant.

R.C.S. Luxembourg B 128.579.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094937/9.

(160064602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

**Tecnovert S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 24.039.

*Extrait de la résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 18 avril 2016.*

*Résolution unique*

Le conseil d'administration décide de transférer le siège social de la société au 95 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

*Le Conseil d'administration*

Référence de publication: 2016094927/12.

(160064456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

**Tatiana, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 73.234.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016094926/10.

(160064596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

**UBS (Lux) Key Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 88.580.

—  
*Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale de la Société en date du 21 mars 2016*

L'Assemblée Générale de la Société décide:

1. de renommer Monsieur Robert SÜTTINGER comme Président du Conseil d'administration de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2020;

2. de renommer Ernst & Young, ayant son siège social au 35E, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, comme Réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra au cours de l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

*Le Mandataire*

Référence de publication: 2016094941/17.

(160064279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Vantage Media Group S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 83.614.

—  
*Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 18 septembre 2015 au siège social de la société.*

Démission de Madame Elise Lethuillier en tant qu'administrateur de la société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Madame Catherine Roux-Sevelle, né le 28 juillet 1960 à Paris (France), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Madame Elise Lethuillier, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2016094948/18.

(160064424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**WK Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6181 Gonderange, 22, rue Stohlbour.

R.C.S. Luxembourg B 94.551.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094963/9.

(160064740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**A.Q.A. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 161.186.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016094982/10.

(160065334) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

---



**Willerfunds Management Company S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 3, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 23.561.

Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094962/9.

(160064746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**World-Pack S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9543 Wiltz, 61, route de Noertrange.

R.C.S. Luxembourg B 137.015.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094964/9.

(160063890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**WP2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3446 Dudelange, 20, rue Mathias Cungs.

R.C.S. Luxembourg B 152.581.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094965/9.

(160064392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Yoshi Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 15, route d'Eschdorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.368.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094967/9.

(160064300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Yoshi Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 15, route d'Eschdorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.368.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094968/9.

(160064301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Yoshi Productions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9650 Esch-sur-Sûre, 15, route d'Eschdorf.

R.C.S. Luxembourg B 155.368.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094969/9.

(160064302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**A&L Kapital AG, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 143.976.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016094983/11.

(160065422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

**A&L Kapital AG, Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 143.976.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016094984/18.

(160065422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

**Aberdeen Asset Managers (Luxembourg) S.à r.l., Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 104.118.

Le Bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

À Luxembourg, le 20 avril 2016.

Référence de publication: 2016094985/10.

(160065309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2016.

**Özaltın Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 125.789.

*Résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 14/04/2016:*

1. acceptation de la démission de M. Nuri Özaltın, administrateur de catégorie A, né le 25 mai 1939, à Arhavi (Turquie) et résidant au Körfez Caddesi n° 16, 34810 Kanlica - Istanbul (Turquie) en date du 14/04/2016.

2. nomination de M. Nurettin Özaltın, né le 31/07/1963 à Batman (Turquie) et demeurant Kader Sokak 40/6, 06700 Gaziomanpasa/ Ankara (Turquie), et M. Hayrettin Özaltın, né le 02/02/1956 à Arhavi (Turquie) et demeurant Kirlangic Sokak 34/5, 06700 Gaziomanpasa/ Ankara (Turquie) en tant que nouveaux administrateurs de catégorie A pour une période de 6 ans, soit jusqu'au 14/04/2022.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094972/15.

(160064574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

**HRA Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 150.000,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 204.133.

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of February.

Before Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of HRA Lux S.à r.l, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 2, rue Albert Borschette, Bâtiment Forte F2, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Company). The Company has been incorporated on February 12, 2016 pursuant to a deed of Maître Jacques Castel, notary residing in Grevenmacher, Grand Duchy of Luxembourg acting in replacement of Maître Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

There appeared:

1) HRA TF S.à r.l., a Luxembourg société à responsabilité limitée, with registered office at 2, rue Albert Borschette, Bâtiment Forte F2, L-1246 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 203.572;

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy,

2) Broad Street Principal Investments Holdings, L.P., a limited partnership registered in Delaware, United States of America and whose business address is at 200 West Street, New York, New York 10282-2198, United States of America;

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy,

3) Bridge Street 2015, L.P., a limited partnership registered in Delaware, United States of America with a registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America;

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy,

4) MBD 2015, L.P., a limited partnership registered in Delaware, United States of America with a registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America;

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy,

5) Stone Street 2015, L.P., a limited partnership registered in Delaware, United States of America with a registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, United States of America;

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy,

6) 2015 Employee Offshore Aggregator, L.P., an exempted limited partnership, with registered office at Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Umland House, Grand Cayman, KY1-1104, Cayman Islands;

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, notary clerk, residing professionally in Pétange, by virtue of a proxy, which proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the entirety of the share capital of the Company is duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notices;

2. Amendment of the articles 5, 6, 8, 11 and creation of a new article 19 of the articles of association of the Company, subsequent restatement and renumbering of the articles of association of the Company in their entirety and, to the extent necessary, insertion or change of heading in the articles of association of the Company;

3. Appointment of Mrs Marielle Stijger as manager of the Company;

4. Power of attorney;

5. Miscellaneous.

III. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

The Meeting resolves to amend articles 5., 6., 8., 11., and to create a new article 19. of the Articles, to restate and renumber the Articles in their entirety and, to the extent necessary, insert or change any headings in the Articles, which will read henceforth, as follows:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is "HRA Lux S.a.r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

**Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorization.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favors or relates to its corporate object.

**Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

**II. Capital - Shares**

**Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at one hundred fifty thousand euro (EUR 150,000), represented by:

(a) one million five hundred thousand (1,500,000) class A shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class A Shares);

(b) one million five hundred thousand (1,500,000) class B shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class B Shares);

(c) one million five hundred thousand (1,500,000) class C shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class C Shares);

(d) one million five hundred thousand (1,500,000) class D shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class D Shares);

(e) one million five hundred thousand (1,500,000) class E shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class E Shares);

(f) one million five hundred thousand (1,500,000) class F shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class F Shares);

(g) one million five hundred thousand (1,500,000) class G shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class G Shares);

(h) one million five hundred thousand (1,500,000) class H shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class H Shares);

(i) one million five hundred thousand (1,500,000) class I shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class I Shares); and

(j) one million five hundred thousand (1,500,000) class J shares in registered form, having a nominal value of one cent (EUR 0.01) each (the Class J Shares).

The Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares shall together be referred to as the Shares, each being a Share.

5.2. A Share Unit shall consist of one (1) Share from each class of A-J Shares held by the same holder (a Share Unit).

5.3 The Company may, without limitation and without issuing shares or other securities, receive equity contributions to be allocated to one or several “share premium and similar premium” accounts (the Capital Surplus Accounts) as listed in item 11 of the Luxembourg standard chart of accounts (plan comptable normalisé; PCN) following the Grand Ducal Regulation of June 10, 2009 regarding the presentation of the PCN. For the avoidance of doubt, amounts on the Capital Surplus Accounts are not attributable to any specific class of shares or its contributor, and are attributable to all Shareholders, pro rata to their participation in the share capital of the Company. Decisions as to the use of such Capital Surplus Accounts are to be taken by the Shareholders subject to applicable law, the provisions of any Shareholder Agreement and these Articles. For the avoidance of doubt, the Shareholders shall always increase the share capital and the Capital Surplus Accounts, together or separately, in the same proportion and with the same allocation, in accordance with the provisions of any Shareholder Agreement and these Articles.

5.4. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

5.5. The share capital of the Company may be reduced through, among others, the cancellation of Shares including by the repurchase and cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares, such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

5.6. In the event of a reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of Shares (in the order provided in article 5.5 above), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class, to the Total Cancellation Amount and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them. The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

5.7. The reduction of the share capital through the repurchase and cancellation of a class of Shares must be decided by the General Meeting, in the manner provided for an amendment of the Articles.

5.8. The Total Cancellation Amount shall be the Available Amount calculated on the basis of the Interim Accounts unless otherwise resolved by the sole manager or the Board, as the case may be, provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

5.9. The Available Amount in relation to a class of Shares to be repurchased and cancelled means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable reserves (including, for the avoidance of doubt, the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be repurchased and cancelled to the extent this corresponds to the available amounts in accordance with the law, but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board set aside to cover running costs of the Company and (iii) the amount to be allocated to the classes of Shares that are not repurchased and cancelled in accordance with article 16 of these Articles, each time as set out in the Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting), so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + RP)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be repurchased and cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles or in the reasonable opinion of the Board set aside to cover running costs of the Company

RP = the amount allocated to the classes of Shares that are not repurchased and cancelled in accordance with article 16 of these Articles.

5.10. Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date and the Interim Account Date means the date no older than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

5.11. Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

#### **Art. 6. Shares and Transfer of Shares.**

6.1. All Shares shall have the rights specified in these Articles and the economic rights as indicated in Article 15.

6.2. Share premium contributed by shareholders shall be available as a freely distributable reserve on all classes of Shares and any distribution of share premium may be made on any single class of Shares.

6.3. The Shares are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per share.

6.4. The Shares are transferable in accordance with the rules set out in the Law and in this Article 6.

6.5. Subject to Article 6.6, when the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.6. Any A-J Shares may only be transferred as a Share Unit, that is, together with an equal number of all other A-J Shares held by that holder. Any transfer of Shares other than in accordance with this clause 6.6 shall be void.

6.7. The Shares shall be transferred in accordance with the rules of applicable law, the provisions of the (i) unrestricted transfers, (ii) standstill obligations, (iii) right of first offer, (iv) right of first refusal, (v) tag-along right, (vi) exit and (vii) drag-along right of any Shareholder Agreement entered into from time to time between the Shareholders and these Articles and the Board shall not register any transfer of Shares in the register of shareholders unless such obligations have been complied with by the shareholder.

6.8. A Share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Upon acceptance of a Share transfer by the Company, any manager of the Company acting alone may take the necessary steps to update the share register of the Company and record the transfer therein.

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders in accordance with article 8 of the Articles, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

**Art. 8. Board of managers.** The Company shall be managed by its board of managers (conseil de gérance) (the Board), which shall have the broadest power and authority to manage and represent the Company, subject only to those decisions or actions that are mandatorily reserved to holders of TopCo Securities and subject in all cases to the terms of any Shareholders Agreement and, subject to the Articles.

The Board shall be composed of three (3) members, comprising:

- two managers (gérants) chosen among candidates proposed by Astorg (the Astorg Managers); and
- one manager (gérant) chosen among candidates proposed by BSPI (the BSPI Manager).

Each party having the right to name a candidate for a position of member of the Board, may propose the removal or, in the event of a vacancy, the replacement of, such manager.

#### 8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board shall meet at the request of any one (1) manager, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(ii) The Board may validly hold a meeting only if each member has been given notice of the meeting (including the agenda of the meeting) by any written means (including email), at least three (3) days in advance, except however if there is an event of emergency, in which case at least one (1) days' notice will be required, or if all members have waived in writing the requirement for such notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) Each member of the Board shall have one vote on his, her or its own behalf and one vote on behalf of any member of the Board for whom he, she or it was authorized to vote.

(v) Any member of the Board may, by power of attorney, authorize another member of the Board to attend and vote for such member at any meeting of the Board or sign written resolutions for such member.

(vi) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. All decisions of the Board (including decisions regarding votes cast by the Company, acting as shareholder of Héra or any Manco) shall require the affirmative vote of the majority of the members of the Board, except for decisions on the BSPI Reserved Decisions as may be listed in any Shareholders Agreement which shall require an affirmative vote of the majority vote of the members of the Board including an affirmative vote of the BSPI Manager. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(viii) The Board may also pass resolutions without a meeting being held if each of its members entitled to vote on the resolution signs a document containing a statement that such member[s] [is] [are] in favor of the resolution or signs the resolution (Managers' Circular Resolutions). Managers' Circular Resolutions shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

### 8.3. Representation

(i) the Company shall be validly represented vis-à-vis third parties by (A) the joint signature of at least two members of the Board (gérants) which in case of matters that are BSPI Reserved Decisions will require the BSPI Manager to be one of such signatories, or (B) the signature of any Person appointed by the Board for the purpose of representing the Company.

(ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

(iii) The Board shall not delegate any of its powers or functions to any committee.

**Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

**Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

## IV. Shareholder(s)

### Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders' written resolutions 11.1. Powers and voting rights.

(i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(ii) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.

(iv) If a BSPI Reserved Decision approved by the Board is also required to be approved by the holders of TopCo Securities under applicable Laws, the Shareholders undertake to vote in favor of the relevant resolutions.

(v) Any BSPI Reserved Decision required by mandatory provisions of company Law applicable to the Company to be approved by the Shareholders will only be submitted to the Shareholders for approval after it has been approved by the Board and will be so approved by majority of 75% of the outstanding share capital of the Company (or such greater majority as required by company Law applicable) and shall also require the consent of BSPI.

### 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(v) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(vi) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(vii) Except in case of BSPI Reserved Decision as set forth in clause 11.1 (v), resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(x) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

**Art. 12. Sole shareholder.** When the number of shareholders is reduced to one (1):

(i) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(ii) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(iii) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

**Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing the Company's commitments and the debts owed by its manager(s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss accounts must be approved in the following manner:

(i) if the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), within six (6) months following the end of the relevant financial year either (a) at the annual General Meeting (if held) or (b) by way of Written Shareholders' Resolutions; or

(ii) if the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), at the annual General Meeting.

13.5. If the number of shareholders of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office, as specified in the notice, on the second Monday of June of each year at 3.00 p.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the following business day.

**Art. 14. Auditors.**

14.1. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The shareholders shall appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their office.

14.2. When so required by law, the Company's operations shall be supervised by one or more statutory auditors (commissaires), unless the law requires the appointment of one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés). The statutory auditors (commissaires) are subject to re-appointment at the annual General Meeting. They may or may not be shareholders.

**Art. 15. Allocation of profits and Share distribution allocations.**

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders shall determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:



- (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends;
- (iv) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend; and
- (v) taking into account the provisions of Article 16.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

15.4. The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders in accordance with the provisions of Article 16.

15.5. The distributions (including, but not limited to, dividends and share premium distributions) declared, may be paid in any currency selected by the Board and may be paid at such places and times as may be determined by the Board. The Board may make a final determination of the rate of exchange applicable to translate distribution funds into the currency of their payment. A distribution declared but not paid on a Share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such Share, shall be forfeited by the holder of such Share, and shall revert to the Company. No interest will be paid on distributions declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of Shares.

## VI. Distributions

### Art. 16. Distribution Waterfall.

16.1. In the event of a distribution on any Shares, such distributions shall be allocated always in accordance with the following:

- (i) An amount equal to ten per cent (10%) of the nominal value of each Class A Share shall be allocated equally to the holders of all Class A Shares; then
- (ii) Subject to (xi) below, an amount equal to nine per cent (9%) of the nominal value of each Class B Share shall be allocated equally to the holders of all Class B Shares; then
- (iii) Subject to (xi) below, an amount equal to eight per cent (8%) of the nominal value of each Class C Share shall be allocated equally to the holders of all Class C Shares; then
- (iv) Subject to (xi) below, an amount equal to seven per cent (7%) of the nominal value of each Class D Share shall be allocated equally to the holders of all Class D Shares; then
- (v) Subject to (xi) below, an amount equal to six per cent (6%) of the nominal value of each Class E Share shall be allocated equally to the holders of all Class E Shares; then
- (vi) Subject to (xi) below, an amount equal to five per cent (5%) of the nominal value of each Class F Share shall be allocated equally to the holders of all Class F Shares; then
- (vii) Subject to (xi) below, an amount equal to four per cent (4%) of the nominal value of each Class G Share shall be allocated equally to the holders of all Class G Shares; then
- (viii) Subject to (xi) below, an amount equal to three per cent (3%) of the nominal value of each Class H Share shall be allocated equally to the holders of all Class H Shares; then
- (ix) Subject to (xi) below, an amount equal to two per cent (2%) of the nominal value of each Class I Share shall be allocated equally to the holders of all Class I Shares; then
- (x) Subject to (xi) below, an amount equal to one per cent (1%) of the nominal value of each Class J Share shall be allocated equally to the holders of all Class J Shares; then
- (xi) The balance of the total distributed amount shall be allocated in its entirety to the holders of the last class of Shares in reverse alphabetical order (i.e. first to the Class J Shares, then, if no Class J Shares are in existence, to the Class I Shares, and continuing in such manner until only Class A Shares are in existence).

16.2. Any distribution amount payable on any class of Shares, unless specifically declared as payable, shall accrue and accumulate and shall be paid by the Company upon the repurchase and cancellation of such class of Shares.

## VII. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators shall have full power to realize the Company's assets and pay its liabilities.

17.2. After payment of all debts and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set forth in Article 16.

### VIII. General provisions

#### Art. 18. General.

18.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

18.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

18.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

18.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### Art. 19. Definitions.

- Astorg means Astorg VI Investments, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the companies registry of Luxembourg under number B 201.660 and whose registered office is at 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg - Grand Duchy of Luxembourg, which is the master holding company for all instruments of, and a Controlled Affiliate of, Astorg IV Special Limited Partnership, which is managed and Controlled by Astorg Asset Management S.à r.l.

- BSPI means Broad Street Principal Investments Holdings, L.P., a limited partnership registered in Delaware, USA and whose business address is at 200 West Street, New York, New York 10282-2198, USA, a Controlled Affiliate of The Goldman Sachs Group, Inc.

- BSPI Reserved Decision(s) means any reserved matter(s) defined in any Shareholders Agreement that require the affirmative vote of the majority of the members of the Board, including the affirmative vote of the BSPI Manager. If a BSPI Reserved Decision approved by the Board is also required to be approved by the holders of the TopCo Securities, the Shareholders undertake to vote in favor of the relevant resolutions.

- Héra means Héra, a société par actions simplifiée organised under the laws of France, whose registered office is at 68, rue du Faubourg Saint Honoré, 75001 Paris (France), registered with the French Trade and Companies Registry under number 814 697 892 RCS Paris

- Mancos (and individually a Manco) means Héra Manco 1, a société par actions simplifiée organised under the laws of France, whose registered office is at 68, rue du Faubourg Saint Honoré, 75001 Paris (France), registered with the French Trade and Companies Registry under number 814 697 892 RCS Paris, Héra Manco 2, a société par actions simplifiée organised under the laws of France, whose registered office is at 68, rue du Faubourg Saint Honoré, 75001 Paris (France), registered with the French Trade and Companies Registry under number 814 697 892 RCS Paris and Héra Manco 3, a société par actions simplifiée organised under the laws of France, whose registered office is at 68, rue du Faubourg Saint Honoré, 75001 Paris (France), registered with the French Trade and Companies Registry under number 814 697 892 RCS Paris.

- Securities means, with respect to any given entity, (i) any securities, issued from time to time, by such entity or any other entity, that may entitle their holder, whether directly or indirectly, immediately or in the future, to a portion of the share capital, share premium, capital surplus, profits, liquidation profits or voting rights of such entity, or that are preferred equity certificates, including convertible preferred equity certificates, (ii) any preferential subscription right or allocation rights to any such securities or otherwise to a portion of the share capital, share premium, capital surplus, profits, liquidation profits or voting rights of such entity, as well as (iii) any other securities issued or allocated by any other Entity as a result of a transformation, merger, spin-off, partial contribution of assets (apport partiel d'actifs) or any similar transaction involving such entity.

- Shareholders Agreement means any agreement entered into between the shareholders from time to time governing, among other things, the subscription by the shareholders in the Shares issued by the Company and related matters.

- TopCo means the Company.

- TopCo Securities means the TopCo Shares and the convertible preferred equity certificates (CPECs) and any other Securities issued by TopCo from time to time.

#### *Third resolution*

The Meeting resolves to appoint with immediate effect the following person, as BSPI Manager of the Company, for an unlimited period:

- Mrs Marielle Stijger, born in Capelle aan den IJssel, the Netherlands, on December 10, 1969, professionally residing at 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

As a consequence of the above appointment, the Meeting acknowledges that the board of managers of the Company is composed of the following persons:

- Mrs. Bénédicte Moens-Colleaux, as Astorg Manager;
- Mr. Thibaut Cavois, as Astorg Manager; and
- Mrs Marielle Stijger, as BSPI Manager.

#### *Fourth resolution*

The Meeting resolves to authorise and empower any manager of the Company and any lawyer or employee of Loyens & Loeff each acting individually, to proceed on behalf of the Company, to proceed with the formalities further to the appointment of the managers and to execute, deliver and perform under any documents (including a notice) necessary or useful for such purposes.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Pétange, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour de février.

Par-devant Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence à Pétange.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de HRA Lux S.à r.l une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Rue Albert Borschette, Bâtiment Forte F2, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (la Société). La Société a été constituée le 12 février 2016 suivant un acte de Maître Jacques Castel, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg agissant en remplacement de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis.

Ont comparu:

1) HRA TF S.à r.l une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Rue Albert Borschette, Bâtiment Forte F2, L-1246 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 203.572,

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration,

2) Broad Street Principal Investments Holdings, L.P., une société enregistrée au Delaware, Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social à 200 West Street, New York, New York 10282-2198, Etats-Unis d'Amérique;

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration,

3) Bridge Street 2015, L.P une société enregistrée au Delaware, Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique;

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration,

4) MBD 2015, L.P., une société enregistrée au Delaware, Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique;

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration,

5) Stone Street 2015, L.P., une société enregistrée au Delaware, Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, Etats-Unis d'Amérique;

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration,

6) 2015 Employee Offshore Aggregator, L.P., une société exemptée, ayant son siège social à Maples Corporate Services Limited, PO Box 309, Ugland House, Grand Caïman, KY1-1104, Iles Caïman

représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Pétange, en vertu d'une procuration, lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des

parties comparantes et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les parties représentées comme indiqué ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'intégralité du capital de la Société est représenté à l'Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Modification des articles 5., 6., 8., 11. et création d'un article 19. des statuts de la Société, refonte et renumérotation subséquente des statuts de la Société dans leur intégralité et si nécessaire, insertion ou modification des titres dans les statuts de la Société;

3. Nomination de Mme Marielle Stijger en tant que gérant de la Société;

4. Pouvoirs;

5. Divers.

III. que l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes à l'unanimité:

#### *Première résolution*

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide de modifier les articles 5., 6., 8., 11., et de créer un nouvel article 19. des Statuts, de reformuler et renuméroter les Statuts dans leur intégralité et si nécessaire, d'insérer ou modifier les titres dans les Statuts, de la manière suivante:

### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "HRA Lux S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1. Le capital social de la Société est fixé à un cent cinquante mille Euros (EUR 150.000) représenté par:

(a) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie A nominatives et ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) (les Parts Sociales de Catégorie A);

(b) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie B nominatives et ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) (les Parts Sociales de Catégorie B);

(c) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie C nominatives et ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) (les Parts Sociales de Catégorie C);

(d) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie D nominatives et ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) (les Parts Sociales de Catégorie D);

(e) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie E nominatives et ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) (les Parts Sociales de Catégorie E);

(f) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie F nominatives et ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) (les Parts Sociales de Catégorie F);

(g) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie G nominatives et ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) (les Parts Sociales de Catégorie G);

(h) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie H nominatives et ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) (les Parts Sociales de Catégorie H);

(i) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie I nominatives et ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) (les Parts Sociales de Catégorie I);

(j) un million cinq cent mille (1.500.000) parts sociales de catégorie J nominatives et ayant une valeur nominale d'un centime (EUR 0,01) (les Parts Sociales de Catégorie J).

Les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H, les Parts Sociales de Catégorie I et les Parts Sociales de Catégorie J sont désignées comme les Parts Sociales et la Part Sociale.

5.2. Une unité de parts consiste en une Part Sociale de chaque classe de Parts Sociales A-J détenue par le même associé (une Unité de Parts).

5.3. La Société peut, sans limitation et sans émettre de parts sociales ou d'autres titres, recevoir des apports en capital étant alloués à un ou plusieurs "comptes de primes d'émission ou de prime similaire" (les Comptes de Réserve en Capital) tels que listés au point 11 du plan comptable normalisé luxembourgeois (PCN) conformément au décret grand-ducal du 10 juin 2009 relatif à la présentation du PCN. Pour éviter tout doute, les montants sur les Comptes de Réserve en Capital ne sont pas attribuables à une classe de parts sociales spécifiques ou à leur contributeur, et sont attribuables à tous les Associés, au prorata de leur participation au capital social de la Société. Les décisions relatives à l'utilisation des Comptes de Réserve en Capital sont prises par les Associés dans le respect des lois applicables, des stipulations de tout Pacte d'Associés et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, les Associés doivent toujours augmenter le capital et les Comptes de Réserve en Capital, ensemble ou séparément, dans la même proportion et selon la même allocation, dans le respect des stipulations de tout Pacte d'Associés et des présents Statuts.

5.4. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.5. Le capital social de la Société peut être réduit par, notamment, l'annulation de Parts Sociales incluant le rachat et l'annulation d'une ou plus classe de Parts Sociales émises dans ladite (lesdites) class(es). Dans le cas de rachats et d'annulations de classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations doivent être effectué par ordre alphabétique inverse (en commençant par les Parts Sociales de Catégorie J).

5.6. Dans le cas où la Société doit procéder à une réduction du capital social par le rachat d'une catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre de l'article 5.5 ci-dessus), cette classe de Parts Sociales donne droit à ses associés au prorata de leur

détention de ladite classe au Montant d'Annulation et les détenteurs de Parts Sociales titulaires des Parts Sociales rachetées et annulées doivent recevoir de la Société un montant égale à la Valeur d'Annulation par Part pour chaque Part Sociale de la classe concernée. La Valeur d'Annulation par Part est calculée en divisant le Montant d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la classe de Parts Sociales rachetée et annulée.

5.7. La réduction de capital social par remboursement et annulation d'une classe de Parts Sociales doit être décidée par l'Assemblée Générale, de la même manière que pour la modification de Statuts.

5.8. Le Montant d'Annulation est le Montant Disponible calculé sur la base des Comptes Intérimaires sauf si déterminé par le gérant unique ou par le Conseil, le cas échéant, à condition que le Montant d'Annulation ne soit pas supérieur au Montant Disponible.

5.9. Le Montant Disponible en relation avec une classe de Parts Sociales devant être rachetée et annulée signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (comprenant les bénéfices reportés) augmenté (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter tout doute, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social relative à la catégorie de Parts Sociales Préférentielles à annuler, mais réduit (i) des pertes (comprenant les pertes reportées), (ii) de toutes sommes à placer en réserve(s) en vertu des exigences de la loi ou des Statuts, ou de la décision raisonnable du Conseil pour couvrir les frais de fonctionnement de la Société et (iii) le montant devant être alloué aux classes de Parts Sociales qui ne sont pas rachetées et annulées conformément à l'article 16 des Statuts à chaque fois, tel que déterminé dans les Comptes Intérimaires (et en tout état de cause sans double comptage), de sorte que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR + RP)$$

Où

AA = Montant Disponible

NP = bénéfices nets (comprenant les bénéfices reportés)

P = réserves librement distribuables

CR = le montant de la réduction du capital social et réduction de la réserve légale relative à la catégorie de Parts Sociales à annuler

L = pertes (y compris les pertes reportées) exprimées en chiffre positif

LR = toutes sommes à placer sur la ou les réserves en vertu de la loi ou des Statuts ou de la décision raisonnable du Conseil pour couvrir les frais de fonctionnement de la Société

RP = le montant devant être alloué aux classes de Parts Sociales qui ne sont pas rachetées et annulées conformément à l'article 16 des Statuts

5.10. Comptes Intérimaires signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date Des Comptes Intérimaires en question et la Date Des Comptes Intérimaires signifie la date non antérieure à huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la catégorie de Parts Sociales concernée.

5.11 lors du rachat et de l'annulation des Parts Sociales concernées, la Valeur d'Annulation par Part est immédiatement due et payable par la Société.

#### **Art. 6. Parts sociales et transfert de Parts Sociales.**

6.1. Toutes les Parts Sociales ont les droits spécifiés dans ces Statuts et les droits financiers mentionnés à l'article 15.

6.2. La prime d'émission apportée par les associés est librement disponible pour toutes les classes de Parts Sociales et une distribution de prime d'émission peut être faite sur chaque classe de Parts Sociales.

6.3 Les Parts Sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.4. les Parts Sociales sont cessibles conformément aux règles de la Loi et de cet article 6.

6.5. Sous réserve de l'article 6.6, lorsque la Société a un associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.6. les Parts Sociales des classes A-J ne peuvent être transférées que comme Unité de Parts, c'est-à-dire avec un montant égal des autres Parts Sociales A-J détenues par cet associé. Tout transfert contraire à l'article 6.6 sera considéré comme nul.

6.7. Les Parts sociales sont transférées conformément aux règles des lois applicables, aux stipulations quant aux (i) transferts libres, (ii) inaliénabilité, (iii) droit de première offre, (iv) droit de premier refus, (v) droit de sortie conjointe, (vi) sortie et (vii) obligation de sortie conjointe continues dans tout Pacte d'Associés, conclu le cas échéant entre les Associés et aux présents Statuts et le Conseil ne pourra inscrire aucun transfert de Parts Sociales dans le registre des associés à moins que ces obligations aient été respectées par l'associé.

6.8. Une cession de Parts Sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil. Suite à l'acceptation d'un transfert de Parts Sociales par la Société, tout gérant de la Société agissant seul peut faire le nécessaire pour mettre à jour le registre des associé de la Société et y mentionner le transfert.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés conformément à l'article 8 des Statuts, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

**Art. 8. Conseil de gérance.** La Société est dirigée par un conseil de gérance (le Conseil), qui dispose des plus larges pouvoirs et du droit de gérer et de représenter la Société, sous réserve des pouvoirs étant obligatoirement réservés aux détenteurs de Titres Holdco et dans tous les cas des stipulations de tout Pacte d'Associés et des présents Statuts.

Le Conseil doit être composé de trois (3) membres comprenant:

- deux gérants choisis parmi les candidats proposés par Astorg (les Gérants Astorg); et
- un gérant choisi parmi les candidats proposés par BSPI (le Gérant BSPI).

Chaque partie disposant du droit de nommer un candidat aux fonctions de membre du Conseil peut proposer sa révocation ou, en cas de vacance, le remplacement dudit gérant.

#### 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

#### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un (1) gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Le Conseil ne peut valablement se réunir que si chaque membre a reçu une convocation à la réunion (incluant l'ordre du jour de la réunion) par tout moyen écrit (incluant l'email), au moins trois (3) jours en avance, excepté toutefois en cas d'urgence, auquel cas au moins un (1) jour de convocation sera requis, ou si tous les membres ont renoncé par écrit à la convocation;

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Chaque membre du Conseil dispose d'un vote en son nom et d'un vote au nom d'un autre membre du Conseil au nom duquel il a été autorisé à voter.

(v) Tout membre du Conseil peut, par pouvoir, autoriser un autre membre du Conseil à assister et à voter pour ledit membre à toute réunion du Conseil ou signer des décisions écrites pour ce membre.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Toutes les décisions du Conseil (incluant les décisions relatives au vote de la Société en tant qu'actionnaire de Héra ou d'une Manco) requiert le vote positif de la majorité des membres du Conseil, sauf concernant les Décisions Réservées de BSPI telles que pouvant être listées dans tout Pacte d'Associés, qui requièrent le vote de la majorité des membres du Conseil incluant le vote positif du gérant BSPI. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Le Conseil peut également prendre des décisions sans qu'une réunion ne soit tenue si tous ses membres dotés du droit de vote signent un document contenant une attestation que le(s) membre(s) est(sont) en faveur des décisions ou signent les décisions (les Résolutions Circulaires des Gérants). Les Résolutions Circulaires des Gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

#### 8.3. Représentation

(i) La Société est valablement représentée vis-à-vis des tiers par (A) la signature conjointe de deux gérants qui, en cas Décision Réservée de BSPI requerra la signature du Gérant BSPI parmi eux, ou (B) la signature de toute personne nommée par le Conseil à l'effet de représenter la Société.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

(iii) La Société ne peut déléguer aucun de ses pouvoirs ou fonctions à un comité.

**Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

**Art. 10. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Associé(s)

##### **Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.**

###### 11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) A l'exception des résolutions prises conformément aux dispositions de l'article 11.1.(ii), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale).

(ii) Dans le cas où le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par voie de résolutions circulaires des associés (les Résolutions Circulaires des Associés).

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

(iv) Si une Décision Réservee de BSPI approuvée par le Conseil doit également être approuvée par les porteurs de Titres TopCo conformément aux lois applicables, les Associés s'engagent à voter en faveur desdites décisions.

(v) Toute Décision Réservee de BSPI requise par les dispositions impératives de la loi des sociétés applicable à la Société sera soumise aux Associés après avoir été approuvée par le Conseil devant être approuvée par les Associés sera approuvée par la majorité des 75% du capital social de la Société (ou toute majorité supérieure requise par la loi des sociétés applicable) et nécessitera le consentement de BSPI.

###### 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales par le Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Lorsque les décisions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le Conseil communiquera le texte desdites résolutions à tous les associés. Les associés voteront alors par écrit et retourneront leur vote à la Société endéans du délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est en droit de compter les votes.

(iv) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(v) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(vi) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vii) Sauf en cas de Décision Réservee de BSPI telle que mentionnée à l'article 11.1 (v), les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(viii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(x) Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### **Art. 12. Associé unique.** Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(i) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

(ii) toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

(iii) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

##### **Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.



13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés de la façon suivante:

(i) si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social en question, soit (a) par l'Assemblée Générale annuelle (si elle est tenue), soit (b) par voie de Résolutions Ecrites des Associés; ou

(ii) si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), par l'Assemblée Générale annuelle

13.5. Si le nombre des associés de la Société dépasse vingt-cinq (25), l'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième lundi du mois de juin de chaque année à 15 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

#### **Art. 14. Réviseurs d'entreprises.**

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, si nécessaire, et déterminent leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mission.

14.2. Lorsque requis par la loi, les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires, à moins que la loi ne requière la nomination d'un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés. Les commissaires sont sujets à la renomination par l'Assemblée Générale annuelle. Ils peuvent être associés ou non.

#### **Art. 15. Affectation des bénéfices.**

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) en prenant en compte les actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne sont pas compromis par la distribution de dividendes intérimaires; et

(v) les stipulations de l'article 16 sont prises en compte.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société, à la demande du Conseil.

15.4. La prime d'émission peut être distribuée aux associés sur décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 16.

15.5. Les distributions (incluant mais non limitées aux dividendes et à la prime d'émission) déclarées, peuvent être payées dans la devise choisie le Conseil et aux place et moment déterminés par le Conseil. Le Conseil peut faire une détermination finale du taux applicable afin de convertir les sommes distribuées dans leur devise de paiement. Une distribution décidée mais non payée sur une Part Sociale pendant cinq ans ne peut pas être réclamée par le détenteur de la Part Sociale, est réputée abandonnée par le détenteur de la Part Sociale et revient à la Société. Aucun intérêt ne sera payé sur des distributions décidées et non réclamées qui sont détenues par la Société au profit des détenteurs des Parts Sociales.

## **VI. Distribution**

#### **Art. 16. Distribution.**

16.1 En cas de distribution sur les Parts Sociales, ces distributions seront allouées comme suit:

(i) Sous réserve de (xi) ci-dessous, un montant équivalent à 10% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie A est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Classe A; puis

(ii) Sous réserve de (xi) ci-dessous, un montant équivalent à 9% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie B est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Catégorie B; puis

(iii) Sous réserve de (xi) ci-dessous, un montant équivalent à 8% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie C est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Catégorie C; puis

(iv) Sous réserve de (xi) ci-dessous, un montant équivalent à 7% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie D est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Catégorie D; puis

(v) Sous réserve de (xi) ci-dessous, un montant équivalent à 6% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie E est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Catégorie E; puis

(vi) Sous réserve de (xi) ci-dessous, un montant équivalent à 5% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie F est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Catégorie F; puis

(vii) Sous réserve de (xi) ci-dessous, un montant équivalent à 4% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie G est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Catégorie G; puis

(viii) Sous réserve de (xi) ci-dessous, un montant équivalent à 3% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie H est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Catégorie H; puis

(ix) Sous réserve de (xi) ci-dessous, un montant équivalent à 2% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie I est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Catégorie I; puis

(x) Sous réserve de (xi) ci-dessous, un montant équivalent à 1% de la valeur nominale de chaque Part Sociale de Catégorie J est affecté à part égale aux détenteurs de toutes les Parts Sociales de Catégorie J; puis

(xi) le solde du montant total distribué sera intégralement affecté aux détenteurs de la dernière catégorie de Parts Sociales par ordre alphabétique inverse (c'est-à-dire d'abord aux Parts Sociales de Catégorie J, puis, si aucune Part Sociale de Catégorie J n'existe aux Parts Sociales de Catégorie I, et ainsi de suite jusqu'à ce que seulement des Parts Sociales de Catégorie A existent).

16.2. toute distribution due sur une classe de Parts Sociales, à moins que spécifiquement déclarée comme étant payable, doit se cumuler et être payée par la Société lors du rachat et de l'annulation de ladite classe de Parts Sociales.

## VII. Dissolution - Liquidation

### Art. 17. Dissolution - Liquidation.

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés conformément et afin de parvenir au même résultat économique que celui relatif aux règles de distribution de l'article 16.

## VIII. Dispositions générales

### Art. 18. Dispositions Générales.

18.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### Art. 19. Définitions.

- Astorg signifie Astorg VI Investments, une société à responsabilité limitée) constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201.660 et dont le siège social est à 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg - Grand-Duché de Luxembourg, qui est la société de tête pour tous les instruments de, et une Filiale Contrôlée de, Astorg IV Special Limited Partnership, qui est dirigée et contrôlée par Astorg Asset Management S.à r.l.

- BSPI signifie Broad Street Principal Investments Holdings, L.P., une société enregistrée au Delaware, Etats-Unis d'Amérique ayant son siège social à 200 West Street, New York, New York 10282-2198, Etats-Unis d'Amérique, une Filiale Contrôlée de The Goldman Sachs Group, Inc.

- Décision(s) Réserve(s) BSPI signifie toute décision réservée définie dans tout Pacte d'Associés qui requiert le vote positif de la majorité des membres du Conseil, incluant le vote positif du Gérant BSPI. Si une Décision Réservee approuvée par le Conseil doit également être approuvée par les porteurs de Titres TopCo, les Associés s'engagent à voter en faveur desdites décisions.

- Héra signifie Héra, une société par actions simplifiée existant selon les lois de France, dont le siège social est à 68, rue du Faubourg Saint Honoré, 75001 Paris (France), enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 814 697 892 RCS Paris

- Mancos (et individuellement Manco) signifie Héra Manco 1, une société par actions simplifiée existant selon les lois de France, dont le siège social est à 68, rue du Faubourg Saint Honoré, 75001 Paris (France), enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 814 697 892 RCS Paris, Héra Manco 2, une société par actions simplifiée existant selon les lois de France, dont le siège social est à 68, rue du Faubourg Saint Honoré, 75001 Paris (France), enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 814 697 892 RCS Paris et Héra Manco 3, une société par actions simplifiée existant selon les lois de France, dont le siège social est à 68, rue du Faubourg Saint Honoré, 75001 Paris (France), enregistrée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 814 697 892 RCS Paris.

- Titres signifie, concernant toute société, (i) tous les titres, émis au fur et à mesure, par cette société ou une autre société, donnant droit à son porteur, directement ou indirectement, actuellement ou à terme, à une part du capital social, de la prime d'émission, des primes, profits, boni de liquidation or ou droits de vote de cette société, ou qui sont des certificats de capitaux préférentiels, incluant des certificats de capitaux préférentiels convertibles, (ii) tout droit préférentiel de souscription ou droit de recevoir tout titre ou part du capital social, de la prime d'émission, des primes, profits, boni de liquidation or ou droits de vote de cette société, ainsi que (iii) tout autre titre émis ou alloué par une autre société et résultant de la fusion, scission, apport partiel d'actifs ou toute autre transaction similaire affectant cette société.

- Pacte d'Associés signifie tout pacte conclu par les associés à tout moment et gouvernant, entre autres, la souscription par les associés des Parts Sociales émises par la Société et les sujets y étant liés.

- TopCo signifie la Société.

- Titres TopCo signifie les Parts Sociales, les CPECs et autres Titres émis par la Société à tout moment.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide de nommer la personne suivantes en qualité de Gérant BSPI de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Mme. Marielle Stijger, née à Capelle aan den IJssel, Pays-Bas, le 10 décembre 1969, résidant professionnellement au 2 rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

En conséquence de la nomination ci-dessous, l'Assemblée reconnaît que le conseil de gérance de la Société est composé comme suit:

- Mme. Bénédicte Moens-Colleaux, Gérant Astorg;

- M. Thibaut Cavrois, Gérant Astorg; et

- Mme. Marielle Stijger, Gérant BSPI.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide de donner pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout avocat ou employé de Loyens & Loeff, chacun agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société aux formalités relatives à la nomination des nouveaux gérants de la Société et de signer, délivrer ou exécuter tous documents (incluant une notice) nécessaire ou utile à cette fin.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Pétange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, le mandataire des comparants a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 février 2016. Relation: EAC/2016/4586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Santioni A.*

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016090171/936.

(160058852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

**HR Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 205.209.

#### STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-third day of March,  
Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared

capiton V GmbH & Co. Beteiligungs KG, a Kommanditgesellschaft incorporated and existing under the laws of Germany, having its registered office at Bleibtreustrasse 33, 10707 Berlin, Germany and being registered with the Amtsgericht Charlottenburg - Handelsregister Abteilung A under number HRA 50032 B (the Subscriber),

represented by Mrs Arlette Siebenaler, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said power of attorney, after having been signed *ne varietur* by the attorney in fact of the Subscriber and the undersigned notary, shall remain attached to and shall be filed together with this notarial deed with the registration authorities.

The Subscriber, represented as stated above, has requested the undersigned notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

**Art. 1. Form, name and number of shareholders.**

1.1 Form and name

There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of "HR Group Holding S.à r.l." (the Company) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) and by the present articles of incorporation (the Articles).

1.2 Number of shareholders

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company shall not be dissolved upon the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Where the Company has only one shareholder, any reference to the shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder.

**Art. 2. Registered office.**

2.1 Place and transfer of the registered office

The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within such municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may also be transferred within such municipality or to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting).

2.2 Branches, offices, administrative centres and agencies

The board of managers shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

**Art. 3. Duration.**

3.1 Unlimited duration

The Company is formed for an unlimited duration.

3.2 Dissolution

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner provided for in Article 11 with respect to the amendments of the Articles.

**Art. 4. Purpose.** The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, and any intellectual property rights, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them. The Company may receive or grant licenses on intellectual property rights.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

## **Art. 5. Share capital.**

### 5.1 Outstanding share capital

The share capital is set at 12,500 EUR (twelve thousand five hundred Euro), represented by 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each.

### 5.2 Share capital increase and share capital reduction

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as provided for in Article 11.

### 5.3 Contribution to a share premium account

The General Meeting has the option (but not the obligation) to decide that any contribution in cash or in kind made as share premium in connection with the subscription by any shareholder will be booked in a specific share premium account allocated to the relevant shareholder and is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the relevant shareholder or (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares corresponding to the relevant shareholder only.

### 5.4 Contribution to a capital surplus account

The General Meeting is authorised to approve capital contributions without the issuance of new shares by way of a payment in cash or a payment in kind or otherwise, on the terms and conditions set by the General Meeting. A capital contribution without the issuance of new shares shall be booked in a “capital surplus” account in accordance with Luxembourg law.

The General Meeting has the option (but not the obligation) to decide that any contribution in cash or in kind made as “capital surplus” in connection with the subscription by any shareholder will be booked in a specific “capital surplus” account allocated to the relevant shareholder and is available only (i) for the purpose of distributions, whether by dividend, share redemption or otherwise, to the relevant shareholder or (ii) to be incorporated in the share capital to issue shares corresponding to the relevant shareholder only.

## **Art. 6. Shares.**

### 6.1 Share register and share certificates

The issued shares shall be entered in the register of shareholders, which shall be kept by the Company or by one or more persons designated by the Company, and such register shall contain the name of each shareholder, and his address or registered office. Any transfer of shares in accordance with article 7 hereafter, shall be recorded in the register of shareholders.

Every shareholder can consult the register.

### 6.2 Ownership and co-ownership of shares

The Company will recognise only one holder per share. In the event that a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The person appointed as the sole holder of the shares towards the Company in all matters by all the joint holders of those shares shall be named first in the register.

Only the joint holder of a share first named in the register, as appointed by all the joint holders of such share, shall be entitled, in its capacity as sole owner towards the Company of that share jointly held, to exercise the rights attached to such share, including without limitation, (i) to be served notices by the Company, including convening notices relating to general meetings (ii) to attend general meetings and to exercise the voting rights attached to the share jointly held at any such meetings and (iii) to receive dividend payments in respect of the share jointly held.

### 6.3 Profit sharing

Each share is entitled to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

### 6.4 Share redemptions

The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect (provided, for the avoidance of doubt, that share premium and capital surplus amounts shall be considered as distributable reserves for share redemption purposes).

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 11 of these articles of association.

Any shares redeemed in accordance with this article may be cancelled (subject to a decision of the General Meeting) or held for an unlimited duration as treasury shares by the Company without any voting rights and without any right to any distributions whatsoever.

Such treasury shares may be distributed at any time to existing shareholders or third parties (subject to compliance with Article 7) by a decision of the Board or may be cancelled by a decision of the General Meeting (with the specific majority requirements necessary for an amendment of the articles of association).

**Art. 7. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares inter vivos to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the share capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares mortis causa to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Companies Act will apply.

To the extent that the Company is a party to a Shareholders' Agreement and such Shareholders' Agreement provides for transfer restrictions, any transferee of shares must adhere to the Shareholders' Agreement prior to the transfer of any shares. Any transactions made on the shares which were not performed in accordance with the provisions on transfer restrictions set out in the Shareholders' Agreement shall not be effective vis-à-vis the Company and the Company shall not record in the share register any such transaction.

The relevant shareholder shall cause any third party who intends to acquire shares to take the appropriate steps and make the appropriate enquiries in order to assess whether any contemplated transfer of shares is subject to transfer restrictions under the Shareholders Agreement. For the purpose of these Articles, Shareholders' Agreement means any shareholders' agreement setting out, amongst other things, the rights and obligations of the shareholders of the Company vis-à-vis the Company, that may be entered from time to time by the shareholders of the Company and the Company, as it may be amended from time to time.

**Art. 8. Debt securities.** Debt securities issued by the Company are in registered form.

**Art. 9. Powers of the General Meeting.** As long as the Company has only one shareholder, the Sole Shareholder has the same powers as those conferred on the General Meeting. In such a case, any reference in these Articles to decisions made or powers exercised by the General Meeting shall be a reference to decisions made or powers exercised by the Sole Shareholder. Decisions made by the Sole Shareholder are documented in the form of minutes or written resolutions, as the case may be.

In the case of a plurality of shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

**Art. 10. Annual General Meeting of the shareholders - Other meetings.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place within the municipality of the registered office, specified in the convening notice of the meeting.

Other General Meetings may be held at such a place and time as are specified in the respective convening notices of the meeting.

No such written notice is required if all the shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the General Meeting. Notice of a General Meeting may also be waived by a shareholder prior or after a General Meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the Sole Shareholder or of the shareholders, as the case may be, can, instead of being passed at a General Meeting, be passed in writing. In this case, each shareholder shall receive an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission). Such resolutions may be adopted by simple majority, unless otherwise stated in these Articles.

**Art. 11. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** Each shareholder may take part in collective decisions ir-respectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

## **Art. 12. Management.**

### 12.1 Appointment and removal of managers

The Company is managed by one or more managers who do not need to be shareholders. The manager(s) is/are appointed, dismissed and replaced by a decision of the General Meeting, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The managers shall be appointed as Class A Managers or as Class B Managers by resolution of the General Meeting.

The General Meeting may at any time and ad nutum (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any of them.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

### 12.2 Meetings of the board of managers

The board of managers shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers. The Chairman will chair all the meetings of the board of managers. In his/her absence, the other present members of the board of managers will appoint another chairman pro tempore who will chair the relevant meeting.

The board of managers shall meet upon call by the Chairman or any two managers jointly, at the place indicated in the meeting notice.

Written meeting notice of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the day and the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the board of managers.

No such written meeting notice is required for a board meeting held at a time and location prescribed in a prior resolution adopted by the board of managers or if all the members of the board of managers are present or represented during the meeting and if they state they have been duly informed and have had full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting of the board of managers may also be waived by a manager, either before or after the relevant meeting.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax, electronic mail (e-mail) or any other similar means of communication, another manager as his proxy. A manager may not represent more than one of his colleagues.

A manager may participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified, to hear one another and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by these means of communication shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least one half of its members is present or represented and only if at least (i) one half of its members is present or represented and (ii) one Class A Manager and one Class B Manager are present or represented. The resolutions of the board of managers shall be adopted at the majority of the managers present or represented, provided always that at least one Class A Manager and one Class B Manager have approved such decision.

The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

#### 12.3 Powers of the board of managers

The board of managers is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed any actions necessary or useful in connection with the purpose of the Company. All powers not expressly reserved by the Companies Act or the Articles to the General Meeting fall within the authority of the board of managers.

#### 12.4 Delegation of powers

The board of managers may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions, including the daily management of the Company to persons or agents chosen by it.

#### 12.5 Binding signatures

The Company shall be bound towards third parties by (i) the sole signature of its sole manager, (ii), in case of plurality of managers, by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

In respect of daily management, the Company will be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom the daily management is granted by the Company, but only within the limits of such power.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or by the sole signature of the person to whom specific signatory power is granted by the Company, but only within the limits of such power.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. Indemnification.** The Company must indemnify any manager and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable (a) for gross negligence or wilful misconduct towards any person other than the Company or (b) to the Company for any action or inaction from the director.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit (a) any gross negligence or wilful misconduct resulting in his liability towards any person other than the Company or (b) anything resulting in that person being liable to the Company. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 15. Statutory auditor(s) (commissaire(s)) - Independent auditor(s) (réviseur d'entreprises agréé or cabinet de revision agréé).** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An independent auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 16. Accounting year.** The accounting year of the Company shall begin on 1 January and shall end on 31 December of each year.

**Art. 17. Annual accounts.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are closed and the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

The balance sheet and the profit and loss account are submitted to the General Meeting.

The books and accounts of the Company may be audited by an audit firm appointed by the General Meeting.

**Art. 18. Allocation of profits, reserves.** From the annual net profits of the Company (if any), 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company, but shall again be compulsory if the legal reserve falls below 10% (ten per cent.) of the share capital of the Company.

The annual net profits of the Company, after deduction of the legal reserve, may be distributed to the Shareholders upon decision of a General Meeting.

**Art. 19. Interim Dividends.** Interim dividends may be distributed by the board of managers, at any time, under the following cumulative conditions:

(i) a non-audited interim accounting situation (état comtable) is drawn up by the board of managers (the Interim Accounts);

(ii) these Interim Accounts show that sufficient profits and other reserves (including without limitation share premium and capital surplus) are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and the amount to be allocated to the legal reserves;

(iii) the decision to distributed interim dividends must be taken by the board of managers within two (2) months from the date of the Interim Accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

**Art. 20. Distributions of share premium and capital surplus.** Any and all distributions of the share premium or the capital surplus shall be decided by the General Meeting in accordance with the provisions of Articles 11 and 18, without prejudice to any interim dividend distribution (including out of share premium or capital surplus) decided by the board of managers in accordance with the provisions of Article 19.

**Art. 21. Liquidation.** In the event of winding up of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidator(s), which do not need to be shareholders, and which are appointed by the General Meeting, who will determine their powers and fees. The liquidator(s) shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders on a pro rata basis.

**Art. 22. Applicable law.** All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with Luxembourg law.

#### *Transitional provisions*

The first accounting year begins today and ends on 31 December 2016.

#### *Subscription*

The Articles having thus been established, the Subscriber, represented as stated above, hereby declares that it subscribes in cash to 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Eurocent) each, representing the total share capital of the Company and having an aggregate subscription price of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro).

The subscription price of all these shares has been fully paid up by the Subscriber by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred Euro), so that such amount paid by the Subscriber is



from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the undersigned notary and the notary expressly bears witness to it.

The contribution in cash is entirely allocated to the share capital of the Company.

*Statement - Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated to be approximately EUR 1,800.-.

*Resolutions of the sole shareholder*

The Subscriber, represented as stated above, representing the whole of the share capital, passed the following resolutions:

1. the number of managers is set at 5 (five);
2. the following persons are appointed as managers for an unlimited period of time:
  - Frank-Markus Winkler, born on 2 September 1965 in Berlin, Germany, with professional address at Karl-Marx-Str. 22, 14482 Potsdam, Germany, as class A manager of the Company;
  - Gerwin Eugen Andre Theiler, born on 17 November 1964 à Stuttgart, Germany, with professional address at Bleibtreustrasse 33, 10787 Berlin, as class A manager of the Company;
  - Dr. Andreas Georg Kogler, born on 13 July 1960 in Solbad Hall, Germany, with professional address at Bleibtreustrasse 33, 10787 Berlin, as class A manager of the Company;
  - Diana Dumitru, born on 20 May 1981 in Targoviste, Romania, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company; and
  - Jennifer Lima, born on 6 January 1984 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as class B manager of the Company.
3. that the address of the registered office of the Company is at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the attorney(s) in fact of the Subscriber, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same attorney(s) in fact of the Subscriber and in case of divergences between the English and French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this notarial deed.

This notarial deed, having been read to the attorney(s) in fact of the Subscriber, which is known to the notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said attorney(s) in fact of the Subscriber signed the present deed together with the notary.

**Suit la version française du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le vingt-troisième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

capiton V GmbH & Co. Beteiligungs KG, une société (Kommanditgesellschaft) de droit allemand, ayant son siège social au Bleibtreustrasse 33, 10707 Berlin, Allemagne et enregistrée auprès de Amtsgericht Charlottenburg - Handelsregister Abteilung A sous le numéro HRA 50032 B (le Souscripteur),

représentée par Madame Arlette Siebenaler, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir donné sous seing privé.

Ledit mandat, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du Souscripteur et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumis avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société qu'il déclare constituer et qu'il a arrêtés comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme, dénomination et nombre d'associés.**

**1.1 Forme et dénomination**

Il est établi une société à responsabilité sous la dénomination de "HR Group Holding S.à r.l." (la Société), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et, en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915), et par les présents statuts (les Statuts).

**1.2 Nombre d'associés**

La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs associés. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, l'insolvabilité, la liquidation ou la faillite de l'Associé Unique.

Lorsque la Société n'a qu'un seul associé, toute référence aux associés dans les Statuts est une référence à l'Associé Unique.

## **Art. 2. Siège social.**

### 2.1 Lieu et transfert du siège social

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans cette commune par simple décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil de Gérance). Le siège social peut également être transféré dans cette commune ou en tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés de la Société (l'Assemblée Générale).

### 2.2 Succursales, bureaux, centres administratifs et agences

Le Conseil de Gérance a par ailleurs le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

## **Art. 3. Durée de la société.**

### 3.1 Durée illimitée

La Société est constituée pour une période indéterminée.

### 3.2 Dissolution

La Société peut être dissoute, à tout moment, en vertu d'une résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11.

**Art. 4. Objet social.** L'objet social de la Société est l'accomplissement de toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre ses portefeuilles d'actifs tel qu'ils seront constitués au fil du temps, acquérir, investir dans et vendre toute sorte de propriétés, corporelles ou incorporelles, mobilières ou immobilières, notamment, mais non limité à des portefeuilles de valeurs mobilières de toute origine, pour participer dans la création, l'acquisition, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des droits intellectuels, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer. La Société peut octroyer des licences et des droits intellectuels de toute origine.

La Société peut emprunter, sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières, à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt directs ou indirects et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement, par des prêts, avances et garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

## **Art. 5. Capital social.**

### 5.1 Montant du capital social

Le capital social est fixé à 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros), représenté par 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales ayant une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune.

### 5.2 Augmentation du capital social et réduction du capital social

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prévu à l'Article 11.

### 5.3 Apport au compte de prime d'émission

L'Assemblée Générale a la possibilité (mais non l'obligation) de décider que tout apport en numéraire ou en nature effectué en tant que prime d'émission en relation avec la souscription par n'importe quel associé sera enregistré dans un compte de prime d'émission spécifique alloué à l'associé concerné et est disponible uniquement (i) aux fins de distributions à l'associé concerné, que ce soit au moyen de dividendes, rachat de parts sociales ou autre moyen, ou (ii) pour être incorporé au capital social dans le but d'émettre des parts sociales correspondant uniquement à l'associé concerné.

### 5.4 Apport au compte de "capital surplus"

L'Assemblée Générale est autorisée à approuver les apports en fonds propres sans émission de nouvelles parts sociales, réalisés au moyen d'un paiement en numéraire ou d'un paiement en nature, ou de toute autre manière, selon les conditions définies par l'Assemblée Générale. Un apport en fonds propres sans émission de nouvelles parts sociales doit être enregistré dans un compte de capital surplus conformément à la loi luxembourgeoise.

L'Assemblée Générale a la possibilité (mais non l'obligation) de décider que tout apport en numéraire ou en nature effectué en tant que «capital surplus» en relation avec la souscription par n'importe quel associé sera enregistré dans un

compte de «capital surplus» spécifique alloué à l'associé concerné et est disponible uniquement (i) aux fins de distribution à l'associé concerné, que ce soit au moyen de dividendes, rachat de parts sociales ou autre moyen, ou (ii) pour être incorporé au capital social dans le but d'émettre des parts sociales correspondant uniquement à l'associé concerné.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

##### 6.1 Registre des associés et certificats constatant les inscriptions dans le registre

Toutes les parts sociales émises seront inscrites au registre des associés qui sera tenu par la Société ou par une ou plusieurs personnes désignées par la Société; ce registre contiendra le nom de chaque associé, ainsi que son adresse ou siège social.

Tout transfert de parts sociales conformément à l'article 7 ci-après, sera inscrit au registre des associés.

Tout associé peut consulter le registre.

##### 6.2 Propriété et copropriété des parts sociales

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par part sociale. Au cas où une part sociale appartiendrait à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La personne désignée par les copropriétaires des parts sociales comme propriétaire unique des parts sociales envers la Société en toute circonstance doit être nommée en premier dans le registre.

Seul le propriétaire unique d'une part sociale nommé en premier dans le registre, tel qu'il a été désigné par tous les copropriétaires de cette part sociale, pourra, en sa capacité d'unique propriétaire envers la Société de cette part sociale détenue collectivement, exercer les droits attachés à cette part sociale, y compris mais de façon non limitative, (i) recevoir tout avis de la Société, y compris les convocations aux Assemblées Générales, (ii) assister aux Assemblées Générales et y exercer les droits de vote rattachés à la part sociale détenue collectivement et (iii) percevoir les dividendes relatifs à cette part sociale détenue collectivement.

##### 6.3 Participation aux bénéfices

Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

##### 6.4 Rachat de parts sociales

La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants (à condition que, pour éviter toute confusion, les montants de la prime d'émission et du capital surplus soient considérés comme des réserves distribuables aux fins du rachat de parts sociales).

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts en vertu de l'article 11 des statuts sont d'application.

Les parts sociales rachetées conformément à cet article seront annulées (soumis à décision de l'assemblée Générale) ou détenues pour une durée illimitée en tant que parts sociales de trésorerie (treasury shares) par la Société et seront dépourvues de droits de vote et de droits de distributions.

De telles parts sociales de trésorerie peuvent être distribuées à tout moment aux associés existants ou aux tiers (soumis au respect de l'article 7) par une décision du Conseil de Gérance ou peuvent être annulées par une décision de l'Assemblée Générale (aux conditions de majorités requises pour la modification des statuts).

**Art. 7. Transfert de parts sociales.** Lorsque la Société est composée d'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers non-associés doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers non-associés doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 doivent être respectées.

Dans la mesure où la Société est partie à un Pacte d'Associés et que ce Pacte d'Associés prévoit des restrictions de transfert, tout acquéreur de parts sociales doit adhérer au Pacte d'Associés avant tout transfert de parts sociales. Toute restriction de transfert concernant les parts sociales d'un associé de la Société prévue par le Pacte d'Associés doit être inscrite dans le registre des associés à côté du nom de cet associé. Toute transaction relative à des parts sociales qui n'aurait pas été accomplie conformément aux stipulations sur les restrictions de transfert prévues dans le Pacte d'Associés ne sera pas opposable à la Société et la Société ne pourra pas inscrire dans le registre des associés l'une quelconque de ces transactions. L'associé en cause devra faire en sorte qu'un tiers qui a l'intention d'acquérir des parts sociales prenne les mesures appropriées et fasse les investigations appropriées afin de déterminer si le transfert de parts sociales prévu est sujet aux restrictions de transfert du Pacte d'Associés. Pour les besoins de ces Statuts, Pacte d'Associés signifie tout pacte d'associés établissant, entre autres choses, les droits et obligations des associés de la Société vis-à-vis de la Société, qui peut être conclu par les associés de la Société et la Société, et tel qu'il serait modifié par la suite.

**Art. 8. Obligations.** Les obligations émises par la Société sont sous forme nominative.

**Art. 9. Pouvoirs de l'Assemblée Générale.** Aussi longtemps que la Société n'a qu'un seul associé, l'Associé Unique a les mêmes pouvoirs que ceux conférés à l'Assemblée Générale. Dans ce cas, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale sera une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Associé Unique. Les décisions de l'Associé Unique sont enregistrées dans des procès-verbaux ou prises par des résolutions écrites, le cas échéant.

Dans l'hypothèse d'une pluralité d'associés, toute Assemblée Générale valablement constituée représente l'ensemble des associés de la Société.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés - autres assemblées générales.** L'Assemblée Générale annuelle se tient, conformément à la loi luxembourgeoise, à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans les convocations.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis de convocation.

L'Assemblée Générale est valablement tenue si tous les associés sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale. Tout associé peut renoncer à l'avis de convocation, préalablement ou postérieurement à l'Assemblée Générale.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)). De telles résolutions peuvent être adoptées à la majorité simple, sauf indication contraire dans les présents Statuts.

**Art. 11. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles aient été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

## **Art. 12. Gérance.**

### 12.1 Nomination et révocation des gérants

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les gérants seront nommés Gérants de Classe A ou Gérants de Classe B par résolution de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant, ou si plusieurs gérants ont été nommés, n'importe lequel des gérants.

Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de Gérance.

### 12.2 Réunions du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance pourra choisir en son sein un président et pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance. En son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux gérants conjointement, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation si tous les gérants sont présents ou représentés au Conseil de Gérance et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir eu parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Tout gérant peut renoncer à l'avis de convocation, préalablement ou postérieurement à la réunion.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télécopie ou e-mail ou tout autre moyen de communication similaire un autre gérant comme son mandataire. Un gérant ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censée avoir été tenue au siège social de la Société.

Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée et uniquement si au moins (i) la moitié des membres est présente ou représentée et (ii) un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion et à condition qu'au moins un Gérant de Classe A et un Gérant de Classe B approuvent ces décisions.

Les décisions du Conseil de Gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au Conseil de Gérance, ou par le président du Conseil de Gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil de Gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil de Gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du Conseil de Gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

### 12.3 Pouvoirs du Conseil de Gérance

Le Conseil de Gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles se rapportant à l'objet de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont attribués au Conseil de Gérance.

### 12.4 Délégation de pouvoirs

Le Conseil de Gérance peut conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions déterminées de façon permanente ou temporaire, y compris la gestion journalière de la Société, à des personnes ou agents de son choix.

### 12.5 Signatures autorisées

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par (i) la seule signature du gérant, (ii) en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe d'un Gérant de Classe A et d'un Gérant de Classe B.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera engagée par la signature conjointe ou par la seule signature de la personne à la laquelle a été déléguée la gestion journalière par la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

La Société peut encore être engagée par la signature conjointe ou par la seule signature de toute personne à laquelle un tel pouvoir de signature aura été délégué par la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Responsabilité du ou des gérants.** Le ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14. Indemnisation.** La Société doit indemniser tout gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour les dépenses raisonnablement contractées par lui en rapport avec toute action, tout procès ou toute procédure dans laquelle il serait impliqué en raison de ses fonctions actuelles ou antérieures de gérant de la Société ou, à sa requête, de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable (a) de faute lourde ou de faute intentionnelle vis-à-vis de personnes autres que la Société, ou (b) envers la Société en raison de toute action ou inaction en tant que gérant.

En cas d'accord transactionnel, l'indemnisation sera seulement due en ce qui concerne les points couverts par l'accord transactionnel et pour lesquels la Société obtient l'avis d'un avocat que la personne qui doit être indemnisée n'a pas commis (a) une faute lourde ou une faute intentionnelle la rendant responsable envers toute personne autre que la société ou (b) des actes la rendant responsable vis-à-vis de la Société. Ce droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits desquels il est titulaire.

**Art. 15. Commissaire(s) - Réviseur d'entreprises agréé ou cabinet de révision agréé.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, le 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le Conseil de Gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Les comptes annuels et le compte de profit et perte sont soumis à l'agrément de l'Assemblée Générale.

Les livres et les comptes de la Société peuvent être audités par une société d'audit, nommée par l'Assemblée Générale.

**Art. 18. Répartition des bénéfices, réserves.** Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société, et il deviendra à nouveau obligatoire si la réserve légale descend en dessous du seuil de 10% (dix pour cent) du capital social de la Société.

Le bénéfice net annuel de la Société, après déduction de la réserve légale, peut être distribué aux Associés par décision de l'Assemblée Générale.

**Art. 19. Dividendes intérimaires.** Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment par le conseil de gérance, dans le respect des conditions cumulatives suivantes:

(i) un état comptable non-audité est établi par le Conseil de Gérance (les Comptes Intérimaires);

(ii) les Comptes Intérimaires montrent qu'il y a suffisamment de bénéfices et d'autres réserves (y compris, et sans restriction, la prime d'émission et le capital surplus) disponibles pour distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et diminué des pertes reportées et du montant à allouer à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est prise par le Conseil de Gérance dans les deux mois de la date des Comptes Intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte-tenu des actifs de la Société;

(v) si les dividendes intérimaires versés excèdent le montant des bénéfices distribuables à la fin de l'exercice, les associés remboursent l'excédent à la Société.

**Art. 20. Distribution de la prime d'émission et du capital surplus.** Toute distribution de la prime d'émission ou du capital surplus doit être décidée par l'Assemblée Générale en vertu des dispositions des articles 11 et 18, sans préjudice de toute distribution de dividendes intérimaires (y compris de la prime d'émission ou du capital surplus) par le Conseil de Gérance, conformément aux dispositions de l'article 19.

**Art. 21. Liquidation.** En cas de dissolution de la Société, la Société sera liquidée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par l'assemblée générale des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateurs aura (auront) les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué au pro rata aux associés.

**Art. 22. Droit applicable.** Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront déterminées conformément au droit luxembourgeois.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et se clôt le 31 décembre 2016.

#### *Souscription*

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit au moyen d'un apport en numéraire aux 1.250.000 (un million deux cent cinquante mille) parts sociales d'une valeur nominale de 0,01 EUR (un centime d'euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société et ayant un prix de souscription total de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euro).

Le prix de souscription de l'intégralité des parts sociales a été versé par le Souscripteur au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euro), de sorte que ce montant payé par le Souscripteur est désormais à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire, qui le reconnaît expressément.

L'apport en numéraire est entièrement attribué au capital social de la Société.

#### *Déclaration - Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.800.-.

#### *Résolutions de l'associé unique*

Le Souscripteur, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre des gérants est fixé à 5 (cinq);

2. les personnes suivantes sont nommées en tant que gérants pour une durée illimitée:

- Frank-Markus Winkler, né le 2 septembre 1965 à Berlin, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est au 22 Karl-Marx-Str., 14482 Potsdam, Allemagne, en tant que gérant de classe A de la Société;

- Gerwin Eugen André Theiler, né le 17 novembre 1964 en Stuttgart, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est au Bleibtreustrasse 33, 10787 Berlin, en tant que gérant de classe A de la Société;

- Dr. Andreas Georg Kogler, né le 13 juillet 1960 à Solbad Hall, Allemagne, dont l'adresse professionnelle est au Bleibtreustrasse 33, 10787 Berlin, en tant que gérant de classe A de la Société;

- Jennifer Lima, née le 6 janvier 1984 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société; et

- Diana Dumitru, née le 20 mai 1981 à Targoviste, Roumanie, dont l'adresse professionnelle est au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société.

3. le siège social de la société est établi au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire du Souscripteur, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête du mandataire du Souscripteur et en cas de distorsions entre la version anglaise et la version française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire du Souscripteur, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le mandataire du Souscripteur a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. SIEBENALER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 29 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/10181. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 8 avril 2016.

Référence de publication: 2016090170/639.

(160058869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

---

**NorD Health & Safety, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 204.135.

L'an deux mille seize, le vingt-troisième jour du mois de mars,

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand- Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de NorD Health & Safety S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 204.135 (la Société). La Société a été constituée le 17 février 2016 par un acte de Me Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster en remplacement de Me Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 23 mars 2016 par un acte de Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

L'Assemblée est présidée par Peggy Simon, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt (le Président). Le Président nomme Claudine Schoellen, employée, de résidence professionnelle à L-6475 Echternach, 9, Rabatt, comme secrétaire de l'Assemblée (le Secrétaire). L'Assemblée choisit Peggy Simon, prénommée, comme scrutateur de l'Assemblée (le Scrutateur et, avec le Président et le Secrétaire, sont ensemble désignés comme le Bureau).

Le Bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quarante-trois millions six cent quatre-vingt mille euros (EUR 43.680.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante millions trois cent vingt mille euros (EUR 60.320.000) à cent quatre millions d'euros (EUR 104.000.000) par l'émission de quarante-trois millions six cent quatre-vingt mille (43.680.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune;

2. Souscription et libération de l'augmentation de capital social décrite au point 2. ci-dessus;

3. Modification des articles 5., 6., 7., 8. et création d'un article 19. nouveau des Statuts, afin de refléter l'augmentation de capital susvisée et d'introduire dans les Statuts des dispositions relatives à la limitation de la libre transférabilité des actions de la Société, refonte et renumérotation subséquente des Statuts dans leur intégralité et si nécessaire, insertion ou modification des titres dans les Statuts;

4. Modification du registre d'actions de la Société afin d'y refléter les modifications adoptées au point 2;

5. Divers

II. Les procurations des actionnaires de la Société représentés (les Actionnaires) et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Ladite liste de présence signée par le mandataire des Actionnaires représentés, le Bureau et le notaire instrumentant, ainsi que les procurations des Actionnaires représentés, après avoir été signés ne varietur, seront annexées au présent procès-verbal.

III. D'après ladite liste de présence, la totalité des actions représentatives du capital social de la Société en circulation, sont présentes ou représentées à la présente Assemblée, de sorte que l'Assemblée peut valablement décider sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable à tous les Actionnaires présents ou représentés, chacun d'eux le reconnaissant expressément.

IV. L'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quarante-trois millions six cent quatre-vingt mille euros (EUR 43.680.000) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante millions trois cent vingt mille euros (EUR 60.320.000) à cent quatre millions d'euros (EUR 104.000.000) par l'émission de quarante-trois millions six cent quatre-vingt mille (43.680.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

*Deuxième résolution*  
*Souscription - Libération*

Sur ces faits,

(i) Fredinvest S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.959, représentée par Peggy Simon, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à dix-huit millions sept cent vingt mille (18.720.000) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et les libère intégralement par un apport en nature se composant d'une créance d'une valeur totale d'au moins dix-huit millions sept cent vingt mille euros (EUR 18.720.000) (la Créance 1).

(ii) ND. Finance S.A., société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 153.958, représentée par Peggy Simon, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à dix millions quatre cent mille (10.400.000) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et les libère intégralement par un apport en nature se composant d'une créance d'une valeur totale d'au moins dix millions quatre cent mille euros (EUR 10.400.000) (la Créance 2).

(iii) Monsieur Geoffroy Delore, né le 12 avril 1964 à Lyon (69), France, de nationalité française, ayant son adresse à 19, chemin du Jaillet, 1277 Borex, Suisse, représentée par Peggy Simon, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à dix millions quatre cent mille (10.400.000) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et les libère intégralement par un apport en nature se composant d'une créance d'une valeur totale d'au moins dix millions quatre cent mille euros (EUR 10.400.000) (la Créance 3).

(iv) Madame Zsuzsanna Csörgei Tiborne, née le 9 mai 1967 à Budapest, Hongrie, de nationalité hongroise, ayant son adresse à Folyondar U.1, 2030 Erd, Hongrie, représentée par Peggy Simon, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à trois millions cent vingt mille (3.120.000) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et les libère intégralement par un apport en nature se composant de vingt mille six cent cinquante-huit (20.658) actions qu'elle détient dans le capital social de WORLDWIDE EURO PROTECTION, société anonyme de droit luxembourgeois au capital de 82.986.000 euros, dont le siège social est situé 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.712 d'une valeur totale d'au moins trois millions cent vingt mille euros (EUR 3.120.000) (hors soulte de EUR 73) (les Actions).

(v) Monsieur Yvonnick Noël, né le 5 octobre 1974 à Rennes (35), France, de nationalité française, ayant son adresse à Bellagio Tower 3, Flat C, 41/F33, Castle Peak Road, Sam Tseng N.T., Hong Kong, représenté par Peggy Simon, en vertu d'une procuration donnée sous-seing privé, déclare souscrire à un million quarante mille (1.040.000) nouvelles actions de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et les libère intégralement par un apport en nature se composant d'une créance d'une valeur totale d'au moins un million quarante mille euros (EUR 1.040.000) (la Créance 4 et collectivement avec la Créance 1, la Créance 2, la Créance 3 et les Actions, les Actifs Apportés).

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, l'évaluation des Actifs Apportés est certifiée par un rapport émis par Atwell S.à r.l, Réviseur d'entreprises agréé, daté du 23 mars 2016 dont les conclusions sont les suivantes:

«Sur base des vérifications effectuées telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Ledit rapport, après avoir été signé ne varietur par le mandataire des Actionnaires et des nouveaux actionnaires et par les membres du Bureau, restera annexé au présent acte aux fins de l'enregistrement.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier les articles 5., 6., 7., 8. et de créer un nouvel article 19. des Statuts, afin de refléter l'augmentation de capital susvisée et d'introduire dans les Statuts des dispositions relatives à la limitation de la libre transférabilité des actions de la Société, de reformuler et renuméroter les Statuts dans leur intégralité et si nécessaire, d'insérer ou modifier les titres dans les Statuts, de la manière suivante:



## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "NorD Health & Safety" (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil d'administration (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires (l'Assemblée Générale), selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations majoritaires en titres et en droit de vote, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature dans les sociétés dans lesquelles elles détient directement ou indirectement la majorité du capital et des droits de vote. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## II. Capital - Actions

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à cent quatre millions d'euros (EUR 104.000.000), représenté par cent quatre millions (104.000.000) d'actions sous forme nominative et toutes de même catégorie, numérotées de 1 à 104.000.000, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Actions.

6.1. Les actions sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) propriétaire par action.

6.2. Les actions sont et resteront nominatives. La propriété des actions sera établie par l'inscription du propriétaire dans le registre des actions (le Registre).

6.3. Le Registre sera à tout moment conservé au siège social de la Société au Grand-Duché de Luxembourg ou auprès de tout mandataire désigné par le conseil d'administration.

6.4. Une cession d'action(s) s'opère, conformément aux stipulations du Pacte d'Actionnaires applicables, par la mention sur le registre des actions, d'une déclaration de transfert, valablement datée et signée:

(i) par le cédant et le cessionnaire ou par leurs mandataires;

(ii) par un quelconque mandataire de la Société; ou

(iii) suivant une notification à, ou une acceptation par la Société, conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.5. Tout autre document établissant l'accord du cédant et du cessionnaire, conforme aux stipulations du Pacte d'Actionnaires applicables et dûment signé par les deux parties, peut également être accepté par la Société comme preuve de la cession d'actions.

6.6. La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et dans le respect des stipulations du Pacte d'Actionnaires, le cas échéant.

#### **Art. 7. Inaliénabilité.**

7.1. Sauf accord préalable exprès de DI ou en application des stipulations de l'Article 9 du Pacte d'Actionnaires, ou de l'Article 10 du Pacte d'Actionnaires, les Investisseurs Minoritaires ne pourront procéder à aucun Transfert de Titres (autre qu'un Transfert Libre) avant l'échéance d'une période de trois (3) ans à compter de la Date de Réalisation.

7.2. A l'expiration de la période de trois (3) ans stipulée au paragraphe 7.1 ci-dessus, les Titres des Investisseurs Minoritaires seront à nouveau cessibles dans le respect des stipulations de l'Article 8 ci-dessous.

7.3. Les Investisseurs Minoritaires s'interdisent de nantir les Titres qu'ils détiennent dans la Société. Par exception à ce qui précède, chacun des Investisseurs Minoritaires sera autorisé à nantir tout ou partie de ses Titres au profit de l'un ou plusieurs des établissements de crédit en garantie du financement consenti par cet ou ces établissement(s) de crédit audit Investisseur Minoritaire pour la souscription à une émission de Titres par la Société, sous réserve toutefois que:

(a) les stipulations de l'acte de nantissement ne fassent pas obstacle à l'exercice par les Actionnaires concernés de leurs droits au titre l'Article 8 ci-dessous et des Promesses; et

(b) l'acte de nantissement stipule que dans le cas où le bénéficiaire envisagerait de réaliser le nantissement, DI se verra offrir la possibilité de désintéresser le bénéficiaire et d'obtenir le transfert des Titres nantis à son profit.

#### **Art. 8. Droit de Préemption.**

##### 8.1. Principe

Tout Transfert de Titres par un Actionnaire (l'Entité Cédante) postérieurement à la période d'inaliénabilité temporaire stipulée à l'Article 7 sera soumis à un droit de préemption (le Droit de Préemption) au profit des autres Actionnaires détenant plus de 5 % du capital de la Société (les Bénéficiaires) dans les conditions ci-après définies. Aucun Transfert ne sera valablement réalisé par une Entité Cédante autrement que conformément aux stipulations de cet Article 8.

##### 8.2. Offre d'acquisition - Proposition de préemption

8.2.1 L'Entité Cédante sera tenue d'obtenir une Offre d'Acquisition et d'en notifier copie à chacun des Bénéficiaires (l'Avis de Transfert).

8.2.2 Aux fins de pouvoir être considérée comme une Offre d'Acquisition au sens des présentes, l'Offre d'Acquisition devra (i) être ferme (sous réserve des conditions suspensives usuelles dans ce type de transaction) et irrévocable, (ii) stipuler un prix payable en numéraire uniquement et (iii) être financée. L'Offre d'Acquisition devra également préciser les données et informations suivantes:

(a) le nom (ou la dénomination sociale) et l'adresse (ou le siège social) du ou des candidat(s) acquéreur(s);

(b) le nombre de Titres (par catégorie de Titres, le cas échéant) dont le Transfert est envisagé (les Titres Cédés) par l'Entité Cédante;

(c) le prix offert par catégorie de Titres, les éventuelles modalités d'ajustement ou de restitution de prix et les conditions de paiement et de garantie auxquelles le Transfert doit être effectué; et

(d) les autres principales conditions et modalités de l'opération envisagée, telles que les éventuelles conditions suspensives, les déclarations et garanties éventuellement consenties au candidat acquéreur, les conditions de reprise des éventuels comptes courants dont l'Entité Cédante pourrait disposer dans les livres de toute Entité du Groupe WEP.

8.2.3 La notification adressée par l'Entité Cédante à chacun des Bénéficiaires vaudra engagement irrévocable de l'Entité Cédante de céder à chacun des Bénéficiaires les Titres Cédés, sous réserve de l'exercice par chacun des Bénéficiaires de son Droit de Préemption conformément à l'Article 8.3.

##### 8.3. Notification de préemption

8.3.1 Dans un délai de vingt (20) Jours Ouvrés à compter de la réception de l'Avis de Transfert (le Délai de Préemption), chacun des Bénéficiaires pourra adresser à l'Entité Cédante une notification en réponse (la Notification de Préemption) lui indiquant qu'il désire acquérir les Titres Cédés aux prix et conditions offerts par le cessionnaire envisagé.

8.3.2 Le Droit de Préemption ne pourra produire effet à l'égard de l'Entité Cédante que si l'intégralité des Titres Cédés a fait l'objet d'une préemption par ou un plusieurs Bénéficiaires.

8.4. Dans l'hypothèse où le nombre de Titres demandés par les Bénéficiaires concernés dans le cadre de l'exercice de leur Droit de Préemption excède le nombre total de Titres Cédés, la répartition des Titres Cédés entre tous ces Bénéficiaires s'effectuera, dans la limite de leur demande individuelle respective, de la manière suivante:

(a) les Titres seront Transférés à titre irréductible aux Bénéficiaires concernés au prorata du nombre de Titres qu'ils détiennent au jour de l'Avis de Transfert par rapport au nombre de Titres détenus à la même date par l'ensemble des

Bénéficiaires du Droit de Prémption ayant préempté, chaque Bénéficiaire faisant son affaire personnelle des éventuels rompus;

(b) puis, si tous les Titres offerts à la vente ne sont pas préemptés par l'exercice des droits mentionnés au paragraphe (i) ci-dessus, les Titres seront Transférés à titre réductible et dans la limite de leur demande individuelle respective, aux Bénéficiaires concernés au prorata du nombre de Titres qu'ils détiennent par rapport au nombre de Titres détenus par l'ensemble des Bénéficiaires du Droit de Prémption ayant préempté et restant encore à servir.

A défaut de notification en réponse dans le Délai de Prémption par l'un des Bénéficiaires, celui-ci sera réputé avoir renoncé à son Droit de Prémption sur les Titres Cédés.

Il est précisé, en tant que de besoin, que chacun des Bénéficiaires bénéficiera des déclarations et garanties et autres engagements similaires relatifs à la Société et/ou aux Entités du Groupe WEP qui pourraient, le cas échéant, avoir été consentis par l'Entité Cédante au candidat acquéreur.

#### 8.5. Transfert en cas de prémption

8.5.1 En cas d'exercice effectif du Droit de Prémption, le transfert de propriété des Titres Cédés devra intervenir au profit du ou des Bénéficiaire(s) concerné(s) au plus tard le 30<sup>ème</sup> Jour Ouvré suivant la date de l'Avis de Transfert. Le cas échéant, ce délai pourra être augmenté des délais exigés par les autorités de concurrence ou autres autorités gouvernementales auxquelles le Transfert des Titres Cédés à préempter devrait être notifié avant toute réalisation.

8.5.2 A la date dudit Transfert, l'Entité Cédante remettra au(x) Bénéficiaire(s) concerné(s) tous documents dûment signés permettant de lui Transférer la propriété des Titres Cédés et de rendre ce Transfert opposable à la Société et aux tiers, contre paiement du prix par chacun de(s) Bénéficiaire(s) concerné(s) et, le cas échéant, remise par elle des actes ou documents correspondant au(x) garantie(s) de paiement pour la partie payable à terme.

#### 8.6. Défaut d'exercice du Droit de Prémption

8.6.1 Dans le cas où aucun des Bénéficiaires n'adresserait à l'Entité Cédante de Notification de Prémption dans le Délai de Prémption ou dans le cas visé à l'Article 8.3.2, l'Entité Cédante sera libre de Transférer les Titres Cédés au candidat acquéreur selon les modalités indiquées dans l'Avis de Transfert, à condition toutefois que ledit Transfert intervienne dans les mêmes termes et conditions que ceux indiqués dans l'Avis de Transfert et dans un délai maximum de trois (3) mois suivant l'expiration du Délai de Prémption.

8.6.2 L'Entité Cédante devra informer chacun des Bénéficiaires de la réalisation du Transfert des Titres Cédés, ainsi que des conditions dudit Transfert, dans les huit (8) jours de sa réalisation. A défaut de cession à l'expiration dudit délai de trois (3) mois, comme en cas de modification des termes et conditions de l'Avis de Transfert, la procédure stipulée au présent Article 8 devra être réitérée dans son entier.

#### 8.7. Substitution

Sous réserve d'en informer l'Actionnaire Cédant au plus tard trente-cinq (35) jours après la date de réception de l'Avis de Transfert, le(s) Bénéficiaire(s) concerné(s) pourra se substituer toute personne de son choix dans l'acquisition des Titres préemptés (étant précisé, en tant que de besoin, que cette personne devra nécessairement avoir la qualité requise pour devenir actionnaire de la Société).

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 9. Conseil d'administration.

##### 9.1. Composition du conseil d'administration

(i) La Société est gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

(ii) L'Assemblée Générale nomme les administrateurs et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans, mais sont rééligibles à la fin de leur mandat. L'Assemblée Générale peut décider de nommer un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B.

(iii) Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

(iv) Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

(v) Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

(vi) En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

##### 9.2. Pouvoirs du conseil d'administration

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

### 9.3. Procédure

(i) Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

(ii) Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(iii) Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iv) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(v) Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(vi) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés, pourvu qu'au cas où les associés ont nommé un ou plusieurs administrateurs de classe A et un ou plusieurs administrateurs de classe B, au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B votent en faveur de la décision. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix, sauf si le Conseil se compose d'un ou de plusieurs administrateurs de classe A et d'un ou de plusieurs administrateurs de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président, par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

(vii) Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(ix) Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

### 9.4. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers, en toutes circonstances, par les signatures conjointes de deux (2) administrateurs ou si le Conseil est composé d'administrateurs de classe A et d'administrateurs de classe B, par les signatures conjointes d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou unique de toutes personnes à qui des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués par le Conseil.

## **Art. 10. Administrateur unique.**

10.1. Dans le cas où le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) la Société peut être gérée par un administrateur unique jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire supplémentaire; et

(ii) toute référence dans les Statuts au Conseil, aux administrateurs, à quelques administrateurs ou à un quelconque administrateur doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet administrateur unique.

10.2. Les transactions conclues par la Société doivent être mentionnées dans des procès-verbaux si elles sont intervenues avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé, sauf si elles concernent des opérations courantes conclues dans des conditions normales.

**Art. 11. Responsabilité des administrateurs.** Les administrateurs ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

#### IV. Actionnaire(s)

##### Art. 12. Assemblée générale des actionnaires.

###### 12.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (chacune une Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Chaque action donne droit à un (1) vote.

###### 12.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les actionnaires peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil ou du/des commissaire(s). Les actionnaires doivent y être convoqués à la demande des actionnaires représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les actionnaires au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

(vii) Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société à cet effet. Les formulaires de vote doivent indiquer la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion et le texte des résolutions proposées. Pour chaque résolution, le formulaire doit contenir trois cases permettant de voter en faveur de cette résolution, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social de la Société. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

(viii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

(ix) Une Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

(x) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

##### Art. 13. Actionnaire unique.

Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1):

(i) l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(ii) toute référence dans les Statuts aux actionnaires ou à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique; et

(iii) les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### V. Comptes Annuels - Affectation des Bénéfices - Contrôle

##### Art. 14. Exercice social et approbation des comptes annuels.

14.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

14.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

14.3. Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

14.4. L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin de chaque année à 11 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

#### **Art. 15. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.**

15.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

15.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand la loi le requiert.

15.3. L'Assemblée Générale nomme les commissaires / réviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. La durée du mandat des commissaires ne peut dépasser six (6) ans mais peut être renouvelé.

#### **Art. 16. Affectation des bénéfices.**

16.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

16.2. L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

16.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés, selon le cas, doivent préparer un rapport au Conseil qui doit vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 17. Dissolution - Liquidation.**

17.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

17.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes, s'il y en a un, est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

### **VII. Dispositions Générales**

#### **Art. 18. Divers.**

18.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires sont établies par écrit, téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.

18.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un administrateur conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

18.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition que les signatures électroniques remplissent l'ensemble des conditions légales requises pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires ou des résolutions adoptées par téléphone ou visioconférence peuvent être apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

18.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les actionnaires.

**Art. 19. Définitions.** Pacte d'Actionnaires. signifie tout pacte d'actionnaires pouvant être conclu entre Dentressangle Initiatives, Fredinvest S.A., ND. Finance S.A., Monsieur Geoffroy Delore, Monsieur Yvonnick Noël, Madame Zsuzsanna Csörgei Tiborne, Monsieur Frédéric Delore et Monsieur Nicolas Delore en présence de la Société, le cas échéant.

Tous les mots commençant par une majuscule dans ces Statuts et n'étant pas définis dans les Statuts doivent avoir la signification qui leur est donnée dans le Pacte d'Actionnaires.

*Quatrième résolution*

L'Assemblée décide d'autoriser et de donner pouvoir à tout administrateur de la Société, agissant individuellement, avec plein pouvoir de substitution, afin de modifier le registre des actions de la Société pour y refléter les modifications adoptées dans les résolutions précédentes.

Fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte aux membres du Bureau, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: P. SIMON, C. SCHOELLEN, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 30 mars 2016. Relation: GAC/2016/2558. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 08 avril 2016.

Référence de publication: 2016090271/441.

(160058991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

---

**BI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 116.116.

---

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 7 avril 2016 a décidé:

- De renouveler les mandats d'administrateurs de:

\* Madame Christina LARSEN, Managing Director, BankInvest Group, Sundkrogsgade, 7, P.O. Box 2672, 2100 Copenhagen, Danemark;

\* Monsieur Kenneth Hallum KNUDSEN, Head of Fund Management and Operations, BankInvest Group, Sundkrogsgade, 7, P.O. Box 2672, 2100, Copenhagen, Danemark; et

\* Monsieur Antonio THOMAS, Independent Director, Management Plus (Luxembourg) S.A., 24 Rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2017.

- De renouveler le mandat de Deloitte Audit, 560 Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, en tant que Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an, prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires en 2017.

*Pour BI SICAV*

Société d'Investissement à Capital Variable

RBC Investor Services Bank S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016089988/22.

(160058829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

---

**Cofiva S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 50.644.

---

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 mars 2016*

1. La démission de Monsieur Luca POGGI de son mandat de commissaire aux comptes est acceptée.

2. Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016090034/14.

(160058389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2016.

---

**Société Civile Immobilière SMS, Société Civile.**

Siège social: L-2153 Luxembourg, 53, rue Antoine Meyer.

R.C.S. Luxembourg E 2.774.

—  
EXTRAIT

Suite au décès de Monsieur Jean-Pierre SPAUS, né à Goedange, le 10 octobre 1930, survenu en date du 16 mars 2014, il résulte que ses parts sont attribuées aux héritiers suivants:

Nom et Prénom	Adresse	Date et lieu de naissance
CHEVALLIER-SPAUS Gaby	6, rue Groschen L-9831 Consthum	13/04/1958 Luxembourg
SPAUS Pia	1, op der Haart L-9999 Wemperhardt	11/01/1962 Luxembourg
BINGEN-SPAUS Andrée	3, op der Haart L-9999 Wemperhardt	05/03/1969 Luxembourg
SPAUS Sara	11C, Quartier de l'Eglise L-4443 Belvaux	15/05/1982 Luxembourg
SPAUS Pascal	17, Duarrefstrooss L-9990 Weiswampach	08/10/1987 Wiltz
SPAUS Gilles	1, op der Haart L-9999 Wemperhardt	05/02/1993 Wiltz

Et suite à l'assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé, en date du 17 février 2016, il résulte que:

- Monsieur Paul Molling, né à Luxembourg, le 30 janvier 1958, demeurant à L-5353 Oetrange, 43, rue de Canach a été nommé gérant de la société en remplacement de Monsieur Joseph Molling et que

- Madame Gaby Chevallier-Spaus, née à Luxembourg, le 13 avril 1958, demeurant à L-9831 Consthum, 6, rue Groschen a été nommée gérante de la société en remplacement de Monsieur Jean-Pierre Spaus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 avril 2016.

Référence de publication: 2016093538/30.

(160062569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2016.

---

**Datagest, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 42.842.

Le siège social de l'associé Compagnie Fiduciaire Group, Société à responsabilité limitée, est depuis le 18 avril 2016 sise au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016094462/12.

(160064474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Dec Capital, Sarl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 91.933,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 87.269.

Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016094463/10.

(160064137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---